

présentant dans sa main gauche quelques monnaies de cuivre :

— Eh bien, a-t-il dit, si vous avez autant de courage que de cupidité, venez prendre le prix de ma sueur. Je me referai dans votre sang.

— Bravo ! bravo !

Les soldats du poste ne bougeaient pas ; les employés, pris de terreur, sont rentrés dans leur bureau, et les deux paysans, suivant le conseil de quelques bonnes femmes, se sont éloignés de la ville, se retournant à chaque instant pour crier : *Morte ai ladri ! et Viva Pio nono !*

Peu après s'est présenté à la même porte un autre paysan portant une dame-jeanne. On lui demandait 15 fr. de droit d'entrée.

— Mais c'est du vin tourné, disait-il, du vin tourné dont je veux faire du vinaigre.

— Que nous importe ? répliquaient les employés. Pour nous c'est comme de l'*Asatico* (vin doux très réputé en Italie).

La même scène a eu lieu, et après force récriminations contre Victor Emmanuel et les *buzurri*, le malheureux paysan est revenu sur ses pas.

Dimanche, Humbert et Marguerite avaient donné un somptueux banquet aux membres du Congrès télégraphique et aux ministres :

« Huitres, potage à l'amiral de Vigny, poisson à l'impériale, petites croutes à la royale, noix de veau à la française, pâtés de foie gras, filets de bécasse, suprêmes de volaille à l'orange, côtelettes de langoustes, petits pois gais, punch à la romaine, faisans rôtis, salade de truffes, pâtés de riz à la viennoise, gelée, au vin de champagne, glaces, écumes de fraises à l'orange, mandarins à l'italienne, vins de haut Sauterne, Château Lafite, Johannisberg, Grand crémant, etc., etc. »

Et les pauvres Romains payent des droits d'entrée fabuleux pour un pain de maïs ou pour quelques bouteilles de vinaigre ! Un journal se plaint, ce soir, de deux choses : d'abord qu'au Quirinal on ose donner un menu français, puis qu'on y insulte par de telles mangeries la mère profonde du peuple. « Nous sommes encore loin, dit-il, des repas des empereurs romains, des perles dis-outes dans la soupe, des langues de perroquet et des murènes nourries de chair humaine. Mais nous nous trouvons à Rome, et qui sait si, du train dont il vont, nous ne reverrons plus le festin de Lucullus et de Trimalcion. »

Hier, les membres du congrès télégraphique ont été encore régalez à la municipalité, toujours aux frais des pauvres diables qui paient l'impôt sur le maïs, puis on leur a illuminé aux feux de Bengale le Colysée, le Forum et les antiquités déshonorées par le sieur Rosa.

Il est question d'un autre congrès, celui des avocats, gens qui, pour parler davantage, n'en mangent et n'en boivent que mieux.

Mais je reviens aux Romains, et j'affirme qu'ils haïssent le nouveau pouvoir avec une intensité d'autant plus terrible, que leur roi est au milieu d'eux, prisonnier sans doute, mais vivant et parlant chaque jour à tous ceux qui viennent le voir.

Un autre motif de souffrance pour les Romains vient de l'exigence démesurée des propriétaires, qui portent les loyers à des prix doubles et triples, sous le prétexte des impôts. Par le fait, ils trouvent dans ce prétexte une occasion de pressurer davantage le menu peuple. Il n'y a que les bons Romains et les religieux qui conservent les anciens prix des loyers ou ne les augmentent que dans la proportion juste de l'impôt, c'est-à-dire 33 à 40 p. 0/0.

Les débats du Parlement continuent sans soulever le moindre intérêt. On raconte que, l'autre jour, sur 508 députés, 40 seulement s'étaient rendus à la séance. Mais 20 sur ces 40 cherchaient à se chauffer dans les salons et la bibliothèque, en sorte que le président ordonna aux huissiers d'aller dans les cafés et les restaurants voisins inviter les honorables oisifs à venir voter.

S'adressant aux « travailleurs de la ville et des campagnes » un journaliste républicain écrit ceci :

« La cause de nos derniers malheurs, sachez-le, est la même qui a produit bien d'autres désastres antérieurs. »

« Si nous remontons à un siècle nous retrouvons cette cause malfaisante de l'ancien régime, ayant accumulé de belles misères, de telles injustices, de telles corruptions, de tels gaspillages qu'une catastrophe est imminente. »

« Elle a lieu; c'est la grande révolution. »

« Plus tard, la même cause fatale, malgré le génie militaire du despote qui avait mis la France à un régime de caserne, la même cause aboutit à des revers certains. »

« Ils ont lieu; ce sont les invasions de 1814 et 1815. »

« Plus tard, c'est Charles X. La cause se répète ? L'effet se produit : c'est la révolution de 1830. »

« Plus tard, c'est Louis-Philippe. Il ne fait pas mieux que ses devanciers. Il commet les mêmes fautes, il aboutit au même précipice : c'est la révolution de 1848. »

« Plus tard, enfin, la même cause, personnifiée dans Napoléon III, nous jette avec lui dans un abîme de honte et de désastres. La France est envahie une troisième fois, son épée est brisée, ses drapeaux vont par les monuments de Berlin, ses finances sont épuisées, elle succombe ! »

L'auteur ne parle pas des républiques ;

il est juste que nous réparions cet oubli, évidemment involontaire.

La France a eu depuis un siècle trois républiques. La première lui a donné la guillotine, la terreur, la guerre civile et étrangère, les corruptions du Directoire; elle a préparé les voies au despotisme de Napoléon.

La seconde nous a valu l'insurrection de juin et ses suites; elle a tellement dégoûté les Français que ceux-ci, plutôt que de la supporter plus longtemps, ont préféré se jeter dans les bras de l'homme de décembre.

La troisième... dam, celle-ci nous la connaissons tous de visu; elle a continué la guerre, au mépris des intérêts français; elle nous vaut les jolis impôts que vous savez; elle nous a amené une première Commune et nous en prépare une seconde pour la prochaine occasion.

En résumé, la plus mauvaise des monarchies nous a toujours assurés 15 ou 20 ans de prospérité et de calme; la meilleure des républiques ne nous a jamais guère donné plus de six mois de sécurité... et encore !

Ajoutons pour être complet que ce sont les républicains qui font les révolutions, que tous les membres de l'*Internationale* sont républicains et votent pour des républicains.

Et maintenant, ouvriers de la ville et des campagnes, soyez instruits ! — A. R.

### Informations-Nouvelles

M. Thiers s'est monté dans le couloir de droite qui avoisine la salle des séances, au beau milieu du fracas de l'interpellation de M. Raoul Duval.

Il s'approcha comme pour entrer... et un des gendarmes s'empressa d'ouvrir les rideaux, qu'il se hâta de laisser retomber sur un geste du président de la République.

Survint M. Paris, qui eut une très brève conversation avec M. Thiers, à la suite de laquelle il alla déposer son ordre du jour.

Après la séance, le président de la République se promenait le plus tranquillement du monde avec l'évêque d'Orléans. Il n'avait nullement l'air d'avoir couru un risque quelconque.

La *Patrie* a demandé avec vivacité pourquoi M. Gambetta n'a pas pris la défense de M. Rauc, à quoi l'*Opinion nationale* répond indirectement par le renseignement que voici :

« Quant à la gauche radicale, elle était décidée à ne point parler. M. Gambetta s'est présenté plusieurs fois près de la tribune, disant qu'il parlerait, mais il y a renoncé. »

« Je ne suis pas assez calme, disait-il; et le fait est qu'il n'aurait pas tenu. »

Et l'*Opinion nationale* ajoute une autre raison : l'intervention de M. Gambetta eût pu assurer le triomphe de M. Raoul Duval.

En somme, la plus terrible accusation qu'on ait invoquée contre le député de la Seine-Maritime, c'est d'être fils d'un magistrat qui a fait partie des commissions mixtes.

Ajoutons qu'un moment, le gouvernement a été inquiet de la tournure que prenait l'incident.

D'après le *Journal de Paris*, M. Thiers attendait dans le bureau des sténographes, attendant à la salle des séances, la fin de cette agaçante discussion, non sans quelque impatience.

Enfin, la *Patrie* attribue une attitude très nette à M. Picard.

« Le ministre à Bruxelles, actuellement présent à l'Assemblée, disait dans les couloirs assez haut pour être entendu : « En pareille circonstance, c'est une question de devoir et de patriotisme, on ne peut hésiter à poursuivre. » »

« Est-ce de l'expression de cette opinion ou d'autres propos attribués à M. de Broglie que parle la *République française* sous une forme énoncée énigmatique. »

« Un propos grave, dit-elle, attribué à un haut fonctionnaire de la République, dont certains propos avaient déjà attiré l'attention dans la séance de lundi dernier, a circulé hier dans l'Assemblée pendant qu'on délibérait sur les divers ordres du jour proposés au sujet de l'interpellation Raoul Duval. Ce propos a causé une vive émotion et donné lieu à d'énergiques apostrophes. »

« Nous n'en dirons pas davantage aujourd'hui, parce que des amis du personnage auquel nous faisons allusion ont fait spontanément les démarches pour offrir des explications et démentir le propos dont on s'était ému. Il n'est pas possible, toutefois, qu'un incident de cette importance s'arrête là, et nous croyons qu'il mérite tout au moins une enquête approfondie. »

« Nous attendons pour nous expliquer plus complètement, le résultat des investigations qui ne peuvent manquer d'être faites. » »

M. de Broglie, dans son discours de l'autre jour, avait dit en parlant de la République :

« ... Si l'y a des formes de gouvernement que je n'attaque pas. »

« On a trouvé la phrase bien dédaigneuse, mais elle se serait compliquée d'autre chose — d'une parole grave — dit le *Bien public*. D'après ce journal, M. de Broglie et M. Picard se sont tous deux exprimés énergiquement dans le sens des poursuites; aussi faut-il voir avec quel ensemble on demande leur destination. Un ambassadeur ne pas être en tout de l'avis de M. Thiers ! Mais c'est affreux ! Vie à la po ! C'est du gouvernement personnel au premier chef, cela ! »

Nous trouvons dans la *Province*, de Bordeaux, la confirmation d'une dépêche qui annonçait l'arrestation de deux conseillers municipaux de cette ville.

L'enquête du parquet de Bordeaux, dont nous parlions avec réserve dans l'un de nos derniers numéros, s'est changée en instruction judiciaire et a abouti à l'arrestation préventive de deux des orateurs qui, dans

une réunion dite privée, s'étaient signalés par la vivacité de leur langage.

Hier matin, 19, à la première heure, MM. Delboy et Pachy, conseillers municipaux et conseillers généraux de notre ville, ont été conduits au fort du Ha. où ils attendent l'issue de l'information juridique suivie contre eux. »

Hier, vers cinq heures de relevée, dit la *Liberté*, nous avons rencontré M. Gagne rue Saint-Lazare. L'archi-philanthropophage tenait à la main gauche un gros paquet d'étiquettes, il les collait mystérieusement contre les murs. Nous avons eu la curiosité d'en copier une, que voici textuellement :

Nommez Gagne, électeurs, sachez de l'Unité Et de la République-Empire-Royaume !

Je supplie les généraux électeurs de toutes les circonscriptions de me nommer à l'illustre Corps législatif pour dissoudre le poudre et le reconstituer avec Henri-Thiers-Napoléon.

Avocat, citoyen du peuple universel.

On écrit de Versailles à l'*Univers* :

« On m'a assuré, mais je ne garantis pas le fait, que hier, après la réponse de M. Dufaure, le citoyen Tolain avait télégraphié à son ami Ranc ces simples mots, qui n'ont pas besoin de commentaires : « Fillez vite ! » »

M. Guibert vient de prier le gouvernement de faire remplacer au sommet du dôme du Panthéon, la croix d'or que les pillards de la Commune ont brisée.

L'archevêque de Paris voudrait que cette croix fût rétablie pour le neuvaige de Sainte-Genèveville, patronne de Paris, qui commence le 3 janvier prochain.

Détails inédits sur le colonel Lisbonne.

Dans la maison n° 18, rue Vavin, que ce communisme a fait sauter, se trouvait une femme de quatre-vingts ans, la veuve Poëcin, qu'il empêcha de sortir, et qui mourut écrasée par les décombres.

Quatre habitants qui cherchaient à s'enfuir, M. Jouanin, paralitique, ancien greviste de l'impératrice; deux petites filles de sept ans et la charcutière de n° 20, furent poursuivis par les gardes de ce misérable et grièvement blessés...

Tous ces détails ont été oubliés dans le procès.

On nous affirme que M. Jules Simon, ministre de l'Instruction publique et des cultes (c'est israélite). Il est certain que le 1<sup>er</sup> janvier est pour lui une solennité religieuse de premier ordre...

En 1848, M. Crémieux, qui appartient aussi à la race juive, avait trouvé convenable de retrancher les cultes de son ministère.

Mais M. Jules Simon n'a pas de ces délicatesses. (*Figaro*).

Voici la formule du serment d'une association qui vient de se former à Londres, sous le nom de *Vengeurs des Martyrs* et qui s'est donné pour mission de livrer les membres de la commission des grâces à la justice du peuple, lorsque sera venu le jour de la revanche :

« Je jure de poursuivre partout, par ruse et par force, les membres de la commission d'assassins, dite des grâces, jusqu'à ce qu'ils aient subi leur supplice sur la place de la Révolution. Que je sois fusillé moi-même si je manque à mon serment. »

L'*Agence Havas* se fait télégraphier de La Haye, à la date de vendredi 21 décembre, que les évêques catholiques ont adressé une supplique au roi pour le prier de maintenir la représentation de la Hollande auprès du Saint-Siège. Or, il y a déjà 6 jours que l'*Univers* a publié le texte de cette supplique.

L'*Agence Havas* renseigne bien et promptement ses lecteurs, par lesquels cependant elle sait fort bien se faire payer.

Un prêtre et deux religieuses étaient poursuivis devant la Cour d'Assises de la Seine-Inférieure pour détournement d'une jeune mineure dont ils avaient aidé la fuite en Angleterre; ils ont été acquittés.

« Rien ne s'oublie vite comme les malheurs » a dit un profond observateur.

Cette triste remarque, nous avons tous été à même de la faire depuis quelques mois.

Qui de nous ne s'est écrié :

« Ah ça ! et les Prussiens ?... et les Communeux ?... mais nous n'y pensons plus !... »

Il paraît que samedi dernier, des Allemands, dont l'*aplomb* est en train de passer à la postérité, abondaient au premier bal de l'Opéra à Paris.

Quant aux communeux... je vois peu de ministère, de conseil municipal où il n'y en ait point.

Les récentes émeutes de Bruxelles promettent d'avoir un dénouement judiciaire absolument invraisemblable. Le juge d'instruction chargé de diriger l'enquête ouverte à la suite des arrestations opérées pendant les troubles, comparaitrait lui-même devant le tribunal correctionnel sur la plainte d'un des prévenus qu'il aurait traité de « communiste » et de « pétroleur » au cours de son interrogatoire.

Ce qui est particulièrement piquant, c'est que ce prévenu, étudiant à l'Université de Bruxelles, est un Français, nommé Jules Barbier.

On mande de Toulon 20 décembre :

« Vingt-un forçats viennent d'arriver au bague. Parmi eux se trouve le commissaire Roux, condamné pour les émeutes de Marseille. Charles Lullier est toujours attendu. »

L'*Figaro*, écrit-on de Béziers, publiait, il y a deux jours, le vœu formulé par le conseil municipal d'une ville du Midi, pour l'abrogation de l'édit de Nantes.

Ce vœu, si singulièrement exprimé, pourrait faire pendant à celui du conseil d'arrondissement de la ville de Béziers, où l'on vient de demander la suppression des frontières en Europe.

Il ne faut pas oublier que Béziers est la ville qui, en 1793, assigna tous les souverains de l'Europe à comparaître, la chaîne au cou, devant son tribunal communal.

Ces Biterrois ! il faut absolument qu'ils s'occupent des affaires de l'Europe !

Un député, à qui l'on parlait d'une candidature de Victor Hugo, répondit que le démissionnaire de Bordeaux ne se présenterait pas, mais qu'il se laisserait porter.

« Parbleu ! fit M. de Tillancourt, son abnégation est si grande qu'il se laisserait même porter à la présidence de la République. »

A Paris, tout finit par des blagues... Le *Figaro* assure qu'un marchand de jouets du passage de l'Opéra vend d'ignobles petits bonshommes et d'horribles poupées qu'il appelle *Communeux* et *Pétroleux*.

### ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 22 décembre.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY.

A deux heures un quart, la séance est ouverte.

M. THIERS est à son banc dès l'ouverture de la séance. Il s'entretient longuement avec M. Ernest Picard.

L'un des MM. les secrétaires donne lecture du procès-verbal.

M. PRAX-PARIS demande la parole sur le procès-verbal.

L'honorable membre a oublié de dire hier qu'un membre de la commission du budget, M. Wolowski, lui avait avoué que cette commission était d'avis d'ajourner la discussion.

Aussi a-t-il été étonné de voir un ancien membre de la commission, M. de Lasteurie, émettre immédiatement une opinion contraire.

L'honorable M. Prax-Paris croit que la pensée qui a repoussé l'ajournement de la discussion sur la question du revenu est la même que celle qui a ajourné les élections de la Co. se. (Rires et bruit.)

Voix. — Toi jours le spectre-Rouher !

M. WOLOWSKI ne nie pas avoir émis personnellement le désir que la discussion fût ajournée. (Assez ! assez !)

M. THIERS se lève, paraît vouloir prendre la parole, puis se rassied.

Le procès-verbal est adopté.

M. DELPIT dépose le rapport de la commission chargée d'examiner les causes de l'insurrection du 18 mars. (Mouvement.)

Le rapport sera imprimé et distribué.

L'ordre du jour appelle la discussion de l'impôt sur le revenu.

M. DE LAVERGNE, au début de la discussion, croit devoir poser la question au nom de la commission du budget.

La commission n'a pas voulu, malgré les instances du gouvernement, demander plus de 50 ou 60 millions aux matières premières. Elle a donc été forcée d'en revenir à l'impôt sur le revenu, mais en l'adaptant aux mœurs et au tempérament de la nation française.

La commission n'a pas absolument suivi les errements de l'*income tax* britannique; ainsi elle n'a pas frappé la propriété foncière qui était déjà gravement frappée, elle n'a pas frappé les fermiers, qui ne sont pas aussi riches qu'en Angleterre, elle n'a pas frappé la rente; jusque là, la commission est d'accord complètement avec le gouvernement. Elle est d'accord encore avec lui pour atteindre les valeurs, obligations et actions émises par les Compagnies. La perception se fera sans déclaration préalable par les intéressés, et l'impôt sera versé par les Compagnies elles-mêmes. La taxe sera de 3 0/0 du revenu et donnera un produit de 30 millions de famille.

En ce qui touche les traitements, salaires et pensions, la commission veut un impôt comme en Angleterre. La taxe serait de 2 0/0 et il y aurait un minimum de perception qui s'arrêterait aux traitements et pensions de 1300 francs. Ici, le gouvernement s'est rallié depuis peu seulement au système de la commission.

Maintenant, dit l'orateur, vient la grande question; celle des profits du commerce, de l'industrie et des professions libérales. (Ah ! ah !)

La taxe serait de 3 p. 0/0, il y aurait déclaration préalable et fixation par un jury spécial. (Murmures.) Le produit serait d'une cinquantaine de millions. Sur ce point, le gouvernement n'est pas du tout d'accord avec la commission et il est surtout opposé à la déclaration.

Voix nombreuses. — Et il a bien raison !

M. DE LAVERGNE. — Croyez bien, messieurs, que c'est la nécessité seule qui nous conduit à vous faire de telles propositions.

Quelques voix à gauche. — Très bien ! très bien !

Une certaine agitation succède au discours de l'honorable rapporteur de la commission.

M. RAUDOT, membre de la minorité de la commission, combat les propositions que la majorité veut soumettre à l'Assemblée, et les idées plus larges encore et pesées, hier, par M. Germain qui voudrait nous appliquer le système tout entier de l'*income tax*. L'honorable M. Raudot démontre que la commission va frapper le salaire de l'ouvrier lui-même, puisqu'il n'y a pas en France d'ouvrier un peu actif et un peu intelligent qui ne gagne plus de 1,500 francs. (C'est vrai ! c'est vrai !)

L'orateur voit dans l'*income tax*, appliqué en totalité ou en partie en France, un élément de ruine pour notre pays; car le citoyen comprendra bientôt que plus il sera laborieux, plus il sera atteint par le fisc et il se découragera. On attaque ainsi le labour et l'économie dans leurs racines. (Très bien ! très bien !)

Nous avons besoin, dit M. Raudot, qu'on travaille pour réparer les désastres du pays, eh bien ! vous allez arrêter le travail en imposant précisément le laborieux plus que les autres. (Applaudissements.)

En taxant les citoyens d'après leur activité, c'est le développement du commerce et de l'industrie que vous empêchez, et chez nous, l'impulsion n'est pas déjà trop grande en ce moment de ce côté là.

L'orateur signale les difficultés, les impossibilités que rencontrera la perception des

profits des commerçants et des gens de professions libérales.

Vous aurez, dit-il, les fausses déclarations; les dissimulations; vous encouragerez la dé-moralisation publique. Et puis, on n'aime pas, en France, l'inquisition, et c'est à une inquisition perpétuelle que vous soumettez nos négociants.

Votre système, ce n'est pas autre chose que la taille personnelle qui existait avant 1789 et que la révolution a fait disparaître. (Mouvement.)

Avant 1789, une partie de la population ne payait pas cet impôt, (à gauche : ah ! ah !) c'est vrai... C'était la classe la plus élevée... Aujourd'hui, ce sera une autre classe qui ne payera pas... Voilà toute la différence.

Mais où est la justice ? (Nouveaux mouvements.) Avant 1789 la taxe personnelle était profondément impopulaire. En voulez-vous encore aujourd'hui ? (Plusieurs voix : Non ! non !)

Non, je vous en supplie, n'adoptez ni l'*income tax*, ni ses dérivatifs, ni ses dérivatifs.

Vous attendrez bientôt s'élever de vives réclamations. En Angleterre, même l'*income tax* a rencontré une très vive opposition. Il y eut un jour où le gouvernement crut devoir l'abolir, et ce jour-là, la population brûla partout les registres de cet impôt détesté, afin que le pays pût en perdre la mémoire !

Je souhaite que la France ne soit pas réduite à brûler aussi un jour les registres de cet impôt, souvenir détestable de l'ancien régime. (Applaudissements.)

M. WOLOWSKI rappelle que l'Angleterre, après avoir aboli l'impôt sur l'*income tax* et brûlé les registres de cet impôt détesté, l'a cependant rétabli en 1842 et que personne ne s'en plaint aujourd'hui. Cette réimpression est due à deux hommes dont personne ne contestera l'intelligence et le patriotisme; sir Robert Peel et M. Gladstone.

L'*income tax* n'a nullement découragé le travail en Angleterre; il a donné, au contraire, un plus grand développement à la prospérité publique. Rburquoi ? Parce qu'en même temps qu'il établissait l'*income tax*, sir Robert Peel, jadis protectionniste, prit la grande résolution d'abaisser toutes les barrières internationales et de proclamer la liberté du commerce.

L'orateur cherche à démontrer que la perception de l'*income tax* n'a aucune espèce d'inconvénient en Angleterre, et il conclut à l'adoption du système absolu de M. Germain, c'est-à-dire à l'impôt sur tous les revenus indistinctement, même sur les revenus fonciers.

M. DE LAVERGNE fait remarquer que la propriété foncière est déjà atteinte très lourdement dans son revenu, et que, par conséquent, la commission ne pouvait songer à l'attendre encore.

De plus, un tiers du territoire a été envahi et ruiné par l'ennemi; ira-t-on lui imposer en ce moment de nouvelles charges ? C'est impossible.

L'orateur cherche à justifier toutes les autres parties du travail de la commission.

M. ALFRED ANDRÉ croit que la nouvelle charge que la commission va faire peser sur les valeurs mobilières sera très lourde, en raison des sacrifices qu'on leur a déjà demandés. Elles payent un impôt de 3 0/0 sur le revenu. Que va-t-il arriver ? Vous verrez émigrer le capital sur les places étrangères.

Mais enfin, si on adopte l'impôt du revenu, qu'on le fasse peser sur tous les revenus, sur la propriété immobilière comme sur la propriété mobilière. Alors la charge sera plus égale et mieux acceptée par tous. C'est ce que demande notamment l'industrie; elle acceptera courageusement la situation, mais à la condition que toutes les autres catégories de citoyens l'accepteront comme elle et que personne ne se dérobera au fardeau. (Approbation à gauche.)

M. TRISSERENC DE BORD combat l'*income tax* comme inapplicable en France au point de vue des principes de 1789, au point de vue aussi de la dignité du contribuable, de l'intérêt du Trésor et de la sécurité de l'Etat.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à six heures et demie.

### ROUBAIX

ET LE NORD DE LA FRANCE

Par arrêté préfectoral en date du 16 de ce mois, une commission de quatre vétérinaires a été instituée pour la direction des mesures sanitaires concernant la peste bovine.

Elle se compose de MM. Barles, vétérinaire, à Lille.

Chieus, » Roubaix.

Pollet, » Lille.

Pommeret, » Lille.

Cette commission, à laquelle tous pouvoirs sont donnés pour veiller à l'exécution des mesures sanitaires prescrites, se réunira au moins deux fois par semaine à la préfecture.

Dans sa première réunion du 18 courant, elle a nommé :

Le Secrétaire, M. CHIEUS.

Le Président, M. POLLET.

Le Maire de la ville de Roubaix a l'honneur d'informer ses concitoyens qu'à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1872, les enfants, pour être admis dans les écoles municipales, devront être munis d'une autorisation émanée de la Mairie et d'un certificat de vaccination.

On nous prie d'annoncer que les vacances, pour les écoles primaires, s'étendront, cette année, du samedi soir 30 décembre au jeudi soir 4 janvier.

Le gouvernement ayant présenté récemment un projet de loi qui modifie la composition et le mode de nomination des commissions administratives des hospices et des bureaux de bienfaisance, tous les administrateurs actuels sont maintenus en fonctions jusqu'à avis contraire.